



Lycée Professionnel Maritime Jacques Cassard

Brevet restreint d'aptitude à la conduite de petits navires (BRACPN)

Prérogatives du brevet :

Capitaine ou matelot sur un navire d'une puissance propulsive de moins de 160 kW, de moins de 12 mètres, effectuant une navigation à moins de 2 milles du point de départ et ne transportant aucun passager.

Texte de référence :

Arrêté du 28/12/2017 relatif à la délivrance du brevet restreint d'aptitude à la conduite de petits navires (BRACPN), du brevet d'aptitude à la conduite de petits navires (BACPN) et du brevet d'aptitude à la conduite des petits navires à voile (BACPNV).

❖ Pré-requis à l'entrée en formation :

- Etre âgé d'au moins 18 ans,
- Etre titulaire du permis de conduire les bateaux de plaisance à moteurs, option côtière ou extension hauturière (si le permis date de plus de 5 ans, la réussite à un test probatoire sera exigée, voir arrêté du 28/12/2017, annexe 2),
- Etre reconnu apte à la navigation par un médecin du service de santé des Gens de Mer.

Organisation de la formation :

- ❖ **Rythme** : 35 heures (sans compter le test probatoire, le BRACPN se réalise sur une semaine).
- ❖ **Lieu de formation** : à Nantes
- ❖ **Validation** : épreuves en cours de formation et épreuve finale orale.

Coût de la formation :

Test probatoire	105 euros
Formation à la sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de moins de 12 mètres au commerce ou à la plaisance	495 euros
Parcours modulaire du BRACPN (module RN)	120 euros
Parcours complet	720 euros

Plan de formation :

Contenu	Volume
Test probatoire : <ul style="list-style-type: none"> • Epreuves théoriques et pratiques 	Prévoir ½ journée
Formation à la sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de moins de 12 mètres armés au commerce ou à la plaisance : <ul style="list-style-type: none"> • UV - TIS/E Techniques individuelles de survie • UV - FBI/E Formation de base à la lutte contre l'incendie • UV – SPRS/E Sécurité des personnes et responsabilités sociales • Médical I (UV - HPR Hygiène et Prévention des Risques, UV - AMMCT1 Aide Médicale en Mer Consultation Télémédicale de niveau I et UV - PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) 	27h
Module Réglementation Nationale - RN : <ul style="list-style-type: none"> • Réglementation et activités professionnelles dans la bande littorale 	8h
TOTAL FORMATION BRACPN (hors passage du test probatoire, évaluation finale du parcours modulaire et réduction éventuelle de parcours)	35h

❖ Conditions de délivrance du brevet :

- Etre titulaire de l'attestation de formation à la sécurité pour les personnels embarqués sur des navires de moins de 12 mètres au commerce ou à la plaisance (ou du CFBS),
- Etre titulaire de l'attestation justifiant l'acquisition du module du BRACPN (ou justifier d'un titre reconnu - réf arrêté du 28/12/2017 du 28/12/2017, annexe 1, tab. 1),
- Etre titulaire de l'un des certificats suivants en cours de validité : CRR/CR1/CRO/CGO.

Lycée Professionnel Maritime Jacques Cassard - 111 rue du Port Boyer – BP 51536 - 44315 NANTES Cedex 3

Tél : 02 40 50 5101 - N° Siret : 19442313300017 -

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52440422444 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

E-Mail : LPM-Nantes@developpement-durable.gouv.fr – Site : www.lycee-maritime-nantes.fr

MAJ le 21/01/2021